



IRCANTEC

Le gouvernement s'attaque une nouvelle fois, et dans la précipitation, au pouvoir d'achat des retraité-e-s

Une revalorisation des pensions de l'Ircantec, caisse de retraite complémentaire des contractuels de droit public, devait intervenir au 1^{er} avril 2018 pour compenser l'inflation annuelle. Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, en a décidé autrement. A deux jours de cette revalorisation, le cadre réglementaire de fonctionnement du régime complémentaire a été modifié par arrêté de la ministre, entraînant un gel de ses prestations jusqu'au 1^{er} janvier 2019

En septembre 2017, les partenaires sociaux qui composent le Conseil d'administration de l'Ircantec ont adopté, à une très large majorité et sans que le gouvernement ne s'y oppose, un plan quadriennal d'évolution des paramètres du régime de retraite complémentaire, qui prévoit une revalorisation des pensions de ses affiliés au 1^{er} avril 2018. Cette revalorisation devait simplement compenser les pertes de pouvoir d'achat résultant de l'inflation des prix à la consommation, hors tabac, des douze derniers mois.

Mais c'en est trop pour le gouvernement, qui souhaite imposer un gel des pensions pour l'année 2018. Deux jours avant l'échéance prévue, la ministre des Solidarités et de la Santé a modifié unilatéralement, par arrêté, le cadre réglementaire de fonctionnement du régime de l'Ircantec, modification qui a pour effet de repousser du 1^{er} avril au 1^{er} janvier (donc à 2019) la date de revalorisation.

Pour la CGT, cet arrêté et le gel des prestations de l'Ircantec qui en découle sont une nouvelle attaque du gouvernement contre le pouvoir d'achat des pensionné-e-s, alors que la mobilisation et le mécontentement s'amplifient. Le 15 mars 2018, à l'appel de neuf organisations syndicales, plus de 200 000 retraité-e-s manifestaient dans toute la France pour s'opposer à la hausse de la CSG et porter l'exigence d'une revalorisation des pensions.

Le gouvernement a voulu aligner à marche forcée l'IRCANTEC sur les dates de revalorisation de l'AGIRC et de l'ARRCO, donnant un signe supplémentaire de sa volonté de baisser les pensions, pour suivre l'exemple des régimes complémentaires des salariés du secteur privé, voire même de rapprocher ces régimes.